

L'ÉCONOMIE MAROCAINE DEPUIS L'INDÉPENDANCE

L'indépendance du Maroc fut proclamée officiellement en mars 1956.

Au lendemain de cette indépendance, les problèmes économiques apparurent dans toute leur acuité avec notamment une chute importante des investissements, la fuite des capitaux, l'accélération de l'exode rural, et l'aggravation du chômage.

En fait, le principal problème qui se posait était celui d'une reconversion profonde des structures économiques qui avaient été façonnées par plus de 40 ans de régime colonial, et la création des conditions sociales, politiques et culturelles d'un véritable décollage économique.

D'une économie coloniale, aux structures dépendantes et archaïques, il fallait faire une économie nationale, qui crée par elle-même des forces et des mécanismes internes d'accumulation du capital et de progrès.

A partir des années 1960, trois plans furent successivement mis en œuvre : le Plan quinquennal (1960-1964), le Plan triennal (1965-1967) et le Plan quinquennal (1968-1972). Ces plans n'ont pas permis de surmonter la persistance d'une très faible croissance de la production globale, l'aggravation du chômage, un taux d'épargne et d'investissement très insuffisant, et les difficultés que cause une balance des paiements très vulnérable.

Ainsi, nous serons successivement amenés à examiner :

- dans un premier point, la situation économique à l'aube de l'indépendance;
- dans un second point, l'évolution de l'économie marocaine après 1960:
 - et dans une troisième partie, les principaux aspects de la politique économique du Maroc indépendant.

I. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE A L'AUBE DE L'INDÉPENDANCE

Après 1956, le volume de l'investissement global avait décliné dans des proportions considérables, ou plus exactement la baisse des investissements qui avait commencé à se manifester dès l'année 1953 de façon relativement modérée, s'accrut brusquement.

L'ÉCONOMIE MAROCAINE DEPUIS L'INDÉPENDANCE

De 1956 à 1960, l'investissement brut global a connu l'évolution suivante :

Années	Valeur en milliards de francs courants(1)	Indice base 100 en 1952
1956	79	62
1957	69	48
1958	82	55
1959	76	49
1960	92	56

Source : Comptes de la Nation, Division du Plan et des statistiques.

A. — LES SECTEURS TOUCHÉS PAR LA CHUTE DE L'INVESTISSEMENT

Un rapport officiel sur la situation économique en 1961 constatait: «les amortissements du matériel existant au Maroc en 1960 nécessitant une dépense de 216 milliards de francs pendant le quinquennat soit 43 milliards environ par an, les investissements bruts en outillage réalisés en 1961 n'ont donc pas couvert les amortissements; s'il y a eu des investissements nets dans certains secteurs, d'autres secteurs n'ont pas renouvelé leur matériel ancien ».

Pratiquement tous les secteurs économiques furent touchés par cette chute: c'est ainsi que l'indice de l'investissement en matériel et outillage est tombé de 100 en 1952 à 57 en 1960; celui du bâtiment pour les mêmes années de 100 à 45 et celui des travaux publics de 100 à 70.

Les investissements du secteur privé avaient décliné fortement à partir de 1952; en 1959, ils représentaient environ, la moitié seulement du volume de l'année 1952. Or ces investissements alimentent principalement les secteurs productifs de l'économie.

Parallèlement s'opérait une importante réduction de la proportion d'étrangers vivant au Maroc: le nombre de Français qui quittèrent le Maroc de 1955 à 1960 s'éleva à 175 000 sur un total de 350 000.

B. — LES CONSÉQUENCES DE LA CHUTE DE L'INVESTISSEMENT

Elles furent principalement de deux ordres: d'un côté, la quasi-stagnation ou la croissance très lente de la production intérieure brute, et la baisse de la production et de la consommation par tête; d'un autre côté, la baisse du niveau de l'emploi et l'aggravation du problème du chômage et du sous-emploi.

(1) 1: s'agit de francs marocains, qui équivalaient à peu près aux anciens francs français. Depuis 1959, l'unité monétaire est le dirham (DH), dont la valeur actuelle est légèrement supérieure à celle du nouveau franc français.

1) L'évolution de la production intérieure brute de 1953 à 1960.

Si on élimine les années anormales de récoltes exceptionnellement bonnes ou mauvaises (1954 et 1957), on constate que la tendance dominante durant la période était celle d'une quasi stagnation. comme le montre le tableau suivant :

Production intérieure brute par secteurs, en milliards de *francs* de 1958
(Valeurs ajoutées aux prix du marché).

Secteurs	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Agriculture	228	247	216	224	189	247	230	225
Energie	13	15	17	17	17	17	17	17
Mines	30	32	34	34	37	39	42	45
Industrie et Artisanat	86	88	88	91	93	97	98	105
Bâtiment et Travaux publics	75	67	63	49	37	33	35	34
Transports et Services	118	125	131	133	138	140	142	146
Commerce	177	183	181	166	147	166	156	172
TOTAL	727	757	728	714	658	739	720	744

Source : Division du Plan et des statistiques.

La quasi-stagnation de l'ensemble recouvrait cependant des évolutions divergentes des composantes de la production intérieure brute de 1953 à 1960 : à côté d'une croissance sensible de la production minière, la production des industries de transformation et de l'artisanat enregistrait une croissance lente, tandis que l'activité du bâtiment et des travaux publics subissait une chute importante et ne se relevait que très lentement après 1958 ; quant aux oscillations de la production agricole et de l'activité commerciale dues aux aléas climatiques, elles contrastaient avec la croissance lente, mais soutenue de l'activité des transports et des services.

- 2) La tendance à la *diminution* de la productzon et de la *consommation* par habitant.

Cette tendance apparaît nettement dans le tableau suivant:

Année	Population Totale au milieu de l'année (en milliers)	P. I. B. (en milliards de Frs 1958)	P. I. B. par tête	
			en Frs 1958	Indice 100 en 1951
1951	9.350	635	67.000	100
1952	9.750	672	69.000	103
1953	10.005	727	73.000	109
1954	10.225	757	74.000	110
1955	10.480	728	69.000	103
1956	10.675	714	67.000	100
1957	10.860	658	61.000	91
1958	11.095	739	67.000	100
1959	11.350	720	63.000	94
1960	11.625	744	64.000	96

La consommation apparente par tête d'habitant avait diminué de l'indice 110 en 1954 (base 100 en 1958) à l'indice 94 en 1960.

Mais la signification de cette constatation doit être explicitée : de 1954 à 1960, les départs d'Européens à haut niveau de consommation se sont élevés à 175 000 (sur un total de 350 000) ; de ce fait, il est vraisemblable que la consommation moyenne théorique avait légèrement augmenté au sein de la population marocaine. Toutefois, d'autres indices donnent à penser que cette augmentation a surtout profite à des groupes sociaux minoritaires, grâce essentiellement à la marocanisation de l'Administration et d'une partie des secteurs économiques.

- 3) La baisse du *niveau* de l'emploi *et l'aggravation* du chômage

Dans l'ancienne zone de Protectorat français, la baisse de l'emploi dans l'industrie (y compris les mines et le bâtiment) fut de 20 % environ entre 1952 et 1961. Elle toucha surtout le bâtiment et certains secteurs de l'industrie. En 1958, le chômage urbain était trois fois plus important dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire (2)

12) D'après une enquête par sondage effectuée par le Service central des statistiques à Casablanca, en mars 1958.

II. — L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE APRÈS 1960

Cette évolution peut être analysée à travers celle des agrégats nationaux et des principaux secteurs et branches de l'économie.

A. — LA PRODUCTION INTÉRIEURE BRUTE GLOBALE ET PAR TÊTE D'HABITANT

L'évolution de la production intérieure brute globale de 1960 à 1967 est retracée dans le tableau suivant (aux prix du marché de l'année 1960, en dizaines de millions de DH) :

Secteurs économiques	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Agriculture	265	226	287	306	299	315	278	307
Energie	18	18	22	23	25	26	28	28
Mines		57	54	53	59	59	58	58
Industrie et Artisanat	150	115	121	129	133	132	137	144
Bâtiment et T. P.	32	37	42	46	44	46	50	59
Transports et Services	150	153	160	166	172	178	182	189
Commerce	191	188	206	218	215	213	214	229
Total : Production intérieure brute	820	794	1192	941	947	969	947	1014
Indice de volume	100	97	109	115	115	118	115	124

Source : *Comptes de la Nation (1960-1967)*.

L'évolution de 1960 à 1966 est donc marquée par une quasi-stagnation ou une croissance très lente de la production globale (sauf 1965). Pour la décennie (1957-1966) le taux de croissance global est d'environ 2 %, nettement inférieur au taux d'accroissement démographique qui est de 3 %, ce qui confirme pour cette période la tendance à la baisse de la production par tête d'habitant : (voir tableau page 150).

En 1967, la P.I.B. avait augmenté de 7 % à cause du relèvement de la production agricole, et en 1968 l'augmentation de la P.I.B. fut de 12 % à cause d'une récolte exceptionnelle (les 2/3 de l'accroissement de la production globale provenaient de l'augmentation exceptionnelle de la récolte).

Cependant, ces phénomènes conjoncturels ne semblent pas pouvoir modifier une tendance à caractère structurel, comme le montrera l'examen d'autres données économiques et sociales.

Années	Population totale (en millions)	Population totale (indice base 100 en 1959-60)	Production intérieure brute par tête (base en 100 1959-60)
1900	11,62	101,5	99,5
1961	12,08	104,8	94,5
1962	12,36	107,7	103,2
1963	12,66	110,3	106,4
1964	12,96	112,9	104,9
1965	3 2	1	104,2
1966	13.73	119,6	97,9

Source : Division du Plan et des statistiques.

B. — L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE (3)
(au prix courants, en dizaines de millions de DH).

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Matériel et Outillage	36	40	41	57	55	58	60	78	86
Bâtiment	25	28	27	33	34	32	34	36	38
Travaux Publics	31	37	47	51	48	54	59	75	73
TOTAL :	92	105	115	141	137	144	153	189	197

Source : Comptes de la Nation

La formation brute de capital fixe a progressé entre 1965 et 1968 à un taux composé moyen d'un peu plus de 8 % par an. Mais cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation des investissements publics. Elle est même contrecarrée par une diminution des investissements privés, comme en 1968. En tout état de cause, les investissements privés demeurent faibles : en 1967, cela faisait 39 % du total des investissements, et en 1968, 29 %. L'augmentation des investissements publics s'explique surtout par l'importance accordée par l'Etat durant les dernières années aux travaux d'hydraulique et d'irrigation.

La répartition de la formation brute du capital fixe entre secteur public et secteur privé, s'établit de la façon suivante durant la période (1965-1968), en dizaines de millions de DH.

(3) Pour diverses raisons, cette évaluation ne peut prétendre à une exactitude comptable. Elle donne toutefois une bonne idée du niveau de l'investissement, abstraction faite de l'auto-équipement agricole.

	1965	1966	1967	1968
Secteur public	n. d.	92	115	140
dont Ftat	48	52	86	92
Collectivités locales	n. d.	12	13	14
Entreprises publiques (non incluses ailleurs)	31	26	16	34
- Secteur privé	n. d.	61	74	57
Total	144	153	189	191

Source : Rapport d'une mission de la B.I.R.D. sur l'évolution économique récente au Maroc (août 1969)

Globalement, le rapport de l'investissement annuel brut à la production intérieure brute a été de :

11,2 % en 1965 ; 12,2 % en 1966 ;
13,9 % en 1967 ; 12,9 % en 1968.

C. — L'AGRICULTURE

L'agriculture demeure le principal secteur de l'économie marocaine. Mais, malgré l'effort d'investissement public, qui sera analysé plus loin, elle reste très vulnérable aux aléas climatiques d'une part, et d'autre part son « secteur traditionnel », qui regroupe la majorité des paysans, continue de stagner et même de régresser, en l'absence d'une refonte des structures agraires.

L'élément le plus marquant de l'évolution est constitué par la place grandissante que prennent certains produits tels que les agrumes, la betterave sucrière, le coton, etc., par rapport à la production céréalière.

1) La production céréalière.

Les quantités produites des principales céréales ont connu les fluctuations suivantes (en millions de quintaux) :

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Blé dur	6,15	9,6	7,1	6,7	4,4	9,2	8,9	8,8	10,1	6,1	8,5	17,7
Blé tendre	3,68	3,1	2,4	2,3	1,6	3,2	3,0	3,0	3,0	2,0	2,4	6,4
Orge	16,0	15,9	11,2	12,7	4,7	1,8	14,6	11,6	12,0	5,0	11,0	22,2
Maïs	2,5	3,6	3,9	3,3	1,0	3,4	3,9	3,3	2,7	1,5	2,5	2,1
Total	28,33	32,2	24,6	25,0	11,7	27,6	30,4	26,7	27,8	14,6	24,4	48,7

Source : Division du Plan et des statistiques

Malgré la récolte exceptionnelle de 1968, les dernières années ont été marquées par l'apparition et la persistance d'un déficit céréalier. C'est ainsi

que le Plan (1960-1964) avait évalué les besoins en céréales pour l'année 1965 à plus de 35 millions de quintaux.

La production de l'année 1958 ne fut dépassée que 10 ans plus tard par la récolte exceptionnelle de 1968. Pour toutes les années antérieures à celle-ci, le déficit a été important et a nécessité des importations de céréales, qui ont lourdement grevé la balance des paiements.

Mais, en année de bonne récolte, les prix versés aux petits producteurs de céréales connaissent une baisse considérable. L'intervention de l'Etat est limitée par l'insuffisance de la capacité de stockage et de collecte, et l'activité des spéculateurs qui achètent les céréales à des prix largement inférieurs aux prix de soutien, est intense.

Les fluctuations de la production céréalière touchent le plus durement le secteur traditionnel, comme le montre l'examen des variations des rendements céréaliers en milieu moderne et traditionnel de 1960 à 1966 :

	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966	
	M	T	M	T	M	T	M	T	M	T	M	T	M	T
Blé dur	7,9	5,4	8,3	3,4	14,1	7,9	10	6,7	10,9	7,0	11,7	7,3	8,4	3,5
Blé Tendre	9,2	4,6	7,9	2,5	13,5	7,1	10,8	6,8	12,3	6,8	13,7	5,9	9,3	3,6
Orge	8,0	6,9	5,4	3,2	11,8	7,6	11	7,5	9,7	7,2	12,1	7,1	6,6	2,7
Mars	7,3	6,6	3,4	2,6	8,8	7,3	9,6	8,6	8,9	7,1	8,2	6,2	6,2	3,4

2) Les cultures industrielles.

Le trait dominant a été le progrès réalisé dans le domaine de la betterave à sucre. La production est passée de 376 000 tonnes en 1967 à 780 000 tonnes en 1968.

3) La production d'agrumes.

Elle représente un poste de plus en plus important de la production agricole et des exportations. En 1963, la production était de 489 000 tonnes, dont 70 % furent exportées; en 1967, 697 000 tonnes, dont 75 % exportées; en 1968, la production s'est élevée à 787 000 tonnes.

Pour l'année 1968, les exportations d'agrumes ont représenté 18 % du total des exportations marocaines, se rapprochant de la valeur des exportations de phosphates, qui ont compté pour 25 % des recettes d'exportation.

L'accroissement de la production découle de l'entrée en plein rendement des plantations et de conditions climatiques favorables.

4) Les cultures maraichères

Les cultures maraichères principales sont passées d'une production de 742 000 tonnes en 1960 à 1 081 000 tonnes en 1966. Toutefois les exportations

ont diminué en pourcentage depuis 1964; mais la diminution a été plus en quantité qu'en valeur, grâce à des conditions plus favorables de commercialisation.

D. — L'INDUSTRIE

Depuis 1962, il y a une augmentation continue de la consommation d'électricité, mais à un rythme assez lent, qui reflète celui de la croissance industrielle. Si la consommation d'essence est assez stable, celle de gas-oil et de fuel oil connaît une augmentation rapide, tandis que celle du charbon est irrégulière.

La production d'électricité a atteint en 1968 un peu plus d'un milliard et demi de kW/h.

Quant à la production de pétrole raffiné, elle s'est élevée la même année à 1322 000 tonnes.

De 1958 à 1966, le taux de croissance annuel moyen de l'ensemble de l'industrie s'est élevé à 3,7 %, dont :

6,2 % pour l'accroissement annuel de l'énergie;

2,6 % pour les mines;

4 % pour les industries de transformations.

Indices de la production industrielle
(Base 100 en 1958)

Années	Energie	Mines	Industries de transformation	Ensemble
1958	100	100	100	100
1959	98	108	97	101
1960	101	114	111	111
1961	105	119	115	115
1962	129	116	121	120
1963	139	111	128	123
1964	147	125	130	130
1965	153	126	128	130
1966	162	123	137	134
1967	165	124	144	138

En 1968, l'accroissement de la production des industries de transformation, aurait été de 4,2 %. L'industrie minière, qui fut longtemps un secteur important de l'économie marocaine, stagne depuis 1964. Le fléchissement des cours, l'épuisement de certains gisements et la concurrence étrangère expliquent en grande partie ce phénomène, qui se traduit par une baisse des effectifs employés dans les mines.

Quant à l'industrie de transformation, y compris l'artisanat, elle représentait en 1968 environ 15 % de la production intérieure brute, avec des effectifs employés de 160 000 ouvriers. Elle se compose de quelques entreprises modernes financées en grande partie par l'Etat, et d'un grand nombre de petites industries et d'entreprises artisanales. L'industrie moderne comprend quelques sucreries, trois raffineries de sucre, deux raffineries de pétrole, un complexe chimique, des cimenteries, verreries, manufactures de tabac, fabriques de carton et de pâte de cellulose, montage d'automobiles et de tracteurs, une fabrique de pneus, et un certain nombre d'usines textiles, de minoteries, de conserveries de sardines, de légumes et de fruits.

Depuis l'indépendance, l'industrie n'a connu aucun changement décisif de structure. Les seuls faits marquants ont été un développement assez rapide des industries textiles et la création de sucreries par l'Etat. Dans l'ensemble, l'investissement net privé dans l'industrie demeure faible, et il est financé en grande partie par les banques et avec la participation de l'Etat.

E. — L'EMPLOI

En 1969, la population totale avait dépassé les 15 millions ; elle se répartit approximativement entre un tiers de population urbaine et deux tiers de population rurale. Entre 1960 et 1968, la population totale a augmenté au rythme annuel de 2,9 % et la population marocaine musulmane au rythme de 3,3 %.

Malgré la mise en œuvre de différents plans depuis 1960, le chômage et le sous-emploi demeurent importants et s'aggravent. Le chômage urbain représenterait 30 à 50 % de la main-d'œuvre urbaine, qui comptait en 1968 environ 1 700 000 personnes. Quant au sous-emploi rural, il est estimé à plus de 60 %.

Durant les dernières années, les créations d'emplois nouveaux ont été très faibles, notamment dans l'industrie. Le développement des activités administratives (qui atteignent actuellement un palier), la marocanisation de certains secteurs économiques, l'institution de la « Promotion nationale » (chantiers de lutte contre le sous-emploi rural), n'ont nullement empêché une extension du chômage partiel ou total.

Actuellement, il faudrait créer 150 000 nouveaux emplois par an

Le Plan quinquennal (1968-1972) escompte que les emplois agricoles, actuellement de plus de 70 % du total, progresseront de moins de 2 % par an ; dans l'industrie, les mines et l'artisanat (actuellement 11 % du total), l'augmentation ne serait que de 1 % ; dans les autres secteurs (transports, commerce, service?, administration), la progression de l'emploi serait de 4,5 %.

Dans l'ensemble, le nombre des travailleurs augmentera de 3 %, alors que les offres d'emploi ne s'accroîtraient que de 2 %.

Même si ces prévisions se réalisaient — et la certitude n'en est nullement acquise — l'augmentation du nombre de travailleurs pendant la durée du Plan serait supérieure de 225 000 au minimum, au nombre d'emplois qui seraient créés.

Le développement de l'émigration de travailleurs marocains vers les pays d'Europe occidentale, durant les dernières années, même s'il atténue quelque peu l'ampleur du chômage et du sous-emploi, n'en supprime nullement la gravité.

F. — L'ÉVOLUTION DES COMPTES EXTÉRIEURS

L'analyse des comptes extérieurs révèle, qu'à l'exception de l'année 1965, où les exportations couvraient à peine les importations, un déficit permanent de la balance commerciale marque l'évolution des exportations et importations de biens et services. Ceci se reflète dans les avoirs extérieurs qui furent marqués par une diminution constante, sauf pour les années 1960 et 1965.

Chaque année, les transferts vers l'extérieur de salaires et de revenus du capital représentent une lourde ponction sur la balance des paiements. A titre d'exemple, en 1968, les transferts de salaires à l'étranger ont totalisé 225 millions de dirhams. Les mouvements de capitaux du secteur privé continuent à se traduire par un prélèvement net sur les ressources en devises. Les sorties officielles de revenus du capital privé avoisinent ou dépassent le chiffre de 150 millions de dirhams chaque année. Quant aux entrées de capitaux privés étrangers, elles demeurent plutôt faibles : une moyenne de 50 millions de DH par an, entre 1960 et 1967.

L'amortissement de la dette publique extérieure a pris de l'importance depuis 1963, représentant respectivement 10 % en 1964, 14 % en 1965, 33 % en 1966 et 20 % du total des dépenses en capital de la balance des paiements ; ce qui traduit une aggravation de l'endettement public vis-à-vis de l'étranger.

Les chiffres officiels ne mentionnent pas les fuites de capitaux non autorisées, qui se monteraient chaque année à 200 millions de DH.

La diminution des réserves en devises est régulière depuis 1965. Les réserves nettes fin 1968 équivalaient à un mois d'importation, ce qui obligea le Maroc à opérer des tirages sur le Fonds monétaire international.

Le tableau suivant résume l'évolution de la balance des paiements pour les années 1966-1967 et 1968:

Balance des paiements résumée (1966-1968)
(en millions de DH).

	1966	1967	1968
<u>Riens (F.O.B.)</u>			
Exportations	2168	2146	2278
Importations	- 2241	- 2431	- 2587
Solde	- 73	- 285	- 309
<u>Services (Net)</u>			
Voyages	215	211	243
Revenus des investissements privés	- 128	- 113	- 110
Intérêt de la dette publique	- 83	- 70	- 110
Divers	- 230	- 266	- 200
Solde	- 226	- 238	- 117
<u>Transferts courants (Net)</u>			
Envois fonds de travailleurs émigrés	- 108	- 5	- 25
Ketraites	85	81	84
Divers	- 100	- 39	- 17
Solde	- 123	37	42
<u>Balance des biens, services et transferts courants.</u>	- 422	- 486	- 444
<u>Mouvements de capitaux (Net)</u>			
Dons (publics et privés)	153	136	181
Capitaux du secteur privé	- 14	- 40	- 17
Capitaux du secteur public	227	298	149
Solde	366	394	313
<u>Déficit global du compte courant et du compte capital</u>	56	92	131
<u>Modifications des réserves (augmentation = -)</u>			
Banque du Maroc, Avoirs nets	52	104	123
Position nette au F.M.I.	(- 51)	(- 5)	(236)
Divers (y compris erreurs et omissions)	4	- 12	8

Source : D'après le Rapport d'une mission de la B.I.R.D. sur l'évolution économique récente du Maroc (août 1969)

III. — LES PRINCIPAUX ASPECTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU MAROC INDÉPENDANT

L'évolution économique, dont les grands traits ont été précédemment analysés, est la résultante d'une politique économique de l'État et de l'impact de celle-ci sur les structures et les comportements.

Officiellement, de 1956 à 1960-1961, cette politique économique a été « dirigiste », et depuis, elle se veut « libérale ». Dans les faits, la séparation n'est pas aussi nette. Car si l'orientation vers un certain capitalisme d'État était assez nettement affirmée jusqu'en 1960-1961, les années postérieures ont vu s'accroître la responsabilité de l'État et des organismes publics dans l'investissement global, au point que la part du secteur public est maintenant largement majoritaire. Cependant, la « philosophie » qui sous-tend cette intervention est animée essentiellement par le désir de contribuer à l'extension et à l'expansion du capitalisme privé autochtone et étranger.

Cette politique s'est exprimée jusqu'ici à travers la mise en œuvre de trois « plans » (4) successifs : le Plan quinquennal (1960-1964), le Plan triennal (1965-1967) et le Plan quinquennal (1968-1972). Pour les années 1958-1959, un programme biennal avait été mis en œuvre, mais il constituait surtout un prolongement du programme quadriennal d'équipement de la période (1954-1957).

Les principaux aspects de la politique économique apparaissent essentiellement dans la politique d'investissement, de financement et de commerce extérieur.

A. — LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Devant la crise grave engendrée par la chute de l'investissement durant les premières années de l'indépendance, le Plan quinquennal (1960-1964) et le Plan triennal (1965-1967) prévoyèrent une forte augmentation de la formation brute de capital fixe : 22 % par an de 1960 à 1965 et 16 % par an pour la période (1964-1968) (5).

Avec la réalisation de tels objectifs, la situation à la fin du Plan triennal aurait pu paraître relativement favorable, car la part de la production intérieure brute consacrée à l'investissement aurait été de 23 % en 1965 et de 21 % en 1968.

(4) Le terme de « plan » n'est pas très approprié, car il s'agit plutôt de programmes d'investissements publics.

(5) Note d'orientation pour la Commission de la politique financière. Plan quinquennal (1968-1972). Division du Plan et des statistiques, Rabat.

Mais les réalisations sont loin des taux supérieurs à 20 %, qui avaient été fixés comme objectifs. La moyenne annuelle du taux de formation brute de capital fixe, par rapport à la production intérieure brute, pour les dix années (1960-1969) est comprise entre 12 et 13 %

On ne saurait attendre d'un taux d'investissement brut de 13 % une augmentation sensible de la production: si l'on tient compte de l'amortissement ainsi que des investissements dans la construction et de ceux à faible rendement, l'investissement net restant ne représente qu'une très faible part de la production intérieure brute: de l'ordre de 2 à 3 %. Un tel niveau d'investissement est manifestement insuffisant pour permettre une augmentation de la production globale de 3 % par an, qui serait nécessaire pour « maintenir » le niveau de vie.

Par divers moyens, l'Etat s'est efforcé d'encourager les investissements privés, autochtones et étrangers, dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme. Les aides et encouragements sont prévus par des textes législatifs tels que le Code des investissements industriels (1961) maintenant étendu au secteur touristique, et le Code des investissements agricoles (1969).

Il reste que, malgré tout cet arsenal de mesures favorables à l'investissement privé, celui-ci demeure faible, et une grande proportion de capitaux continue d'être drainée par le rachat de terres de la colonisation privée, une spéculation immobilière intense, le commerce, et des placements à l'extérieur du Maroc.

L'Etat a été amené à étendre sa participation au financement des investissements, spécialement dans l'agriculture et l'équipement touristique. Quant au développement industriel, il est considéré comme un objectif qui prend rang après le développement de l'agriculture et du tourisme.

1) La politique d'investissement dans l'agriculture

Elle a été marquée par une intervention importante des investissements de l'Etat, la création et la refonte d'organismes d'intervention, ainsi que l'application de la politique dite de « Promotion nationale » tendant à l'utilisation du sous-emploi rural pour l'aménagement de sols et dans des travaux d'infrastructure.

Les prévisions d'investissement public du Plan (1960-1964) dans l'agriculture furent réalisées et même quelque peu dépassées: 864 millions de dirhams de crédits ouverts pour des prévisions d'un montant de 788 millions (6)

Cet effort d'équipement n'a pas permis cependant d'atteindre l'objectif fixé en 1960, d'accroissement annuel de la production agricole de 3,5 % et ce, malgré la création en 1960 de l'Office national des irrigations et de cinq grands périmètres d'intervention (Basse Moulouya, Gharb, Haouz, Tadla, Abda

(6) Plan triennal (1965-1967), Division du Plan et des statistiques. Rabat, p. 79

Doukkla) et malgré aussi la transformation de la Centrale des travaux agricoles en Office national de modernisation rurale avec action étendue à l'ensemble du pays.

Les raisons de cet accroissement très lent de la production globale agricole (0,6 % par an de 1960 à 1966) (7) peuvent être recherchées dans deux directions :

a) L'obstacle créé par les structures agraires : outre la division classique entre secteur « moderne » et secteur « traditionnel », l'agriculture marocaine présente une complexité particulière dans la structure de son secteur « traditionnel », qui est loin d'être homogène. Il faut distinguer d'une part, des moyens ou gros propriétaires qui possèdent des superficies pouvant être exploitées de façon rentable, et d'autre part une multitude de petits possédants (dont la superficie est inférieure à 4 hectares) ou d'associés sur de très petites surfaces provenant chaque année de propriétaires différentes, et qui constituent la masse des « micro-agriculteurs ». Environ 85 % des exploitations agricoles relèvent de cette catégorie (8).

b) L'échec de certains projets spécifiques (comme l'opération « labour », par exemple), et le fait que la mise en valeur agricole n'a pas toujours suivi la cadence de l'équipement dans les périmètres irrigués. En fait, il s'agit de tout le problème de l'inefficacité relative de l'intervention de l'État dans le secteur « traditionnel » de l'agriculture.

Le contenu du programme (1965-1967) reposait sur deux orientations principales :

- Concentration des investissements publics dans les secteurs les plus rentables en :
 - + étendant à de nouvelles superficies des techniques de l'agriculture moderne.
 - + organisant les formes d'exploitation des terres qui relèvent déjà de cette culture moderne.
- Orientation des autres interventions vers « la préparation des transformations » concernant les superficies qui demeurent encore livrées à l'agriculture traditionnelle.

Les opérations dans le secteur traditionnel consistaient essentiellement en : protection des sols, petite hydraulique etc. Elles représentaient, du point de vue coût, le 1/4 de l'ensemble des interventions agricoles prévues au plan triennal (9). Cette proportion des ressources du Plan, affectée au secteur « traditionnel », était loin de correspondre aux besoins de transformation de ce secteur qui regroupe l'écrasante majorité de la paysannerie marocaine.

(7) *Plan quinquennal (1968-1972)*, vol. 1, p. 47.

(8) *Plan triennal (1965-1967)*, p. 77.

(9) *Plan triennal*, p. 109.

Comment fut menée la réalisation des objectifs du Plan triennal en matière agricole ? Le tableau suivant (10) en fournit l'illustration :

Exécution du Plan triennal (1965-1967) dans le secteur agricole
(en millions de dirhams)

	Crédits ouverts y compris reports	Emissions	% de réalisation
- Achats de terrains.	3,7	2,2	59
- Direction des études des affaires économiques et juridiques	12,7	11,6	91
- Direction des services vétérinaires et de l'élevage	10,4	6,0	58
- Direction de la recherche agronomique	19,6	10,7	55
- Direction de l'enseignement agricole	5,8	1,0	18
- Direction de la conservation foncière et Service topographique	20,9	15,0	72
- Direction des eaux et forêts	96,5	80,6	83
- Liquidation des ex-organismes	114,7	113,7	99
Offices agricoles :			
- Hydraulique agricole	469,4	244,7	52
- Culture en sec et élevage	147,2	45,2	31
- Projets agricoles intégrés	45,6	29,8	65
- Remboursements Promotion nationale	41,5	24,0	58
TOTAL	988,0	584,5	59 %

(10) *Plan quinquennal (1968-1972)*, vol. 1, p. 12.

Le retard constaté dans l'exécution du Plan triennal serait dû, selon les services du Plan, aux raisons suivantes :

— Le lancement tardif du programme de l'année 1965, dû en partie au remaniement des structures de l'Office national des irrigations et de l'Office national de modernisation rurale, remplacés par l'Office de mise en valeur agricole (11).

— Le manque de cadres techniques aussi bien à l'échelle de la conception qu'à celui de l'exécution.

— Les délais nécessaires à la définition de la politique d'allotissement et des modalités d'attribution des lots.

— Dans certains cas, le manque d'études et de projets spécifiques.

— Enfin, les caractéristiques du monde rural traditionnel, en particulier les structures foncières qui ont souvent constitué un frein à une mise en valeur rationnelle des terres et à la pleine utilisation des équipements hydro-agricoles réalisés.

Cette dernière remarque souligne le problème fondamental de l'agriculture marocaine.

Le Plan quinquennal (1968-1972) a fait de l'agriculture sa principale priorité, en prévoyant un volume global de 2551 millions de dirhams d'investissements publics dans ce secteur, dont 746 millions pour les barrages. Toutefois, les dépenses relatives à la petite et moyenne hydraulique ne s'élèvent qu'à 101 millions de dirhams, soit 4 % environ du total (12).

Aussi, la politique d'investissement agricole favorise essentiellement la grande hydraulique, qui bénéficie surtout à la moyenne et grande exploitation.

Le Code des investissements agricoles, promulgué en juillet 1969, se place dans le cadre de cette stratégie.

Son objectif proclamé est de rentabiliser les investissements faits par l'Etat, grâce à l'obtention de la plus forte productivité; les moyens préconisés mettent l'accent sur le gros équipement, la concentration des investissements dans les périmètres irrigués, l'assolement intensif, les cultures industrielles, l'utilisation de techniques avancées et un degré élevé de mécanisation.

L'action sur les structures foncières se propose de parvenir à des exploitations viables, qui puissent être modernisées; quant à l'aide de l'Etat, elle implique une contrepartie qui est l'obligation de mise en valeur.

Le Code n'institue pas de limitation de la grande propriété. Par contre, il prévoit toute une série de mesures destinées à lutter contre le morcellement, le minimum de l'exploitation «viable» en irrigué étant fixé à 5 hectares. Les terres collectives seront supprimées et loties dans les périmètres irrigués. Les baux sur les exploitations de moins de 5 hectares sont interdits (tous les baux doivent être enregistrés auprès des autorités locales). Les exploitations de plus de 5 hectares seront encouragées par lotissement du domaine privé de l'Etat.

Les agriculteurs participeront aux frais engagés par l'Etat, à raison de 1500 dirhams par hectare (alors que le coût total supporté par l'Etat

(11) L'O.M.V.A. sera par la suite supprimé et remplacé par des offices régionaux.

(12) *Plan quinquennal (1968-1972)*, vol. II, p. 63.

est estimé à 10 000 DH par ha), avec un système de paiement échelonné sur plusieurs années. Les propriétaires de moins de 5ha sont exonérés de cette obligation de participation aux frais.

En contrepartie, les agriculteurs bénéficiaires sont soumis à une obligation de mise en valeur, suivant les directives de l'État.

Ce code représente incontestablement une étape importante dans l'évolution de la politique agricole du pouvoir marocain. Durant les dernières années, les achats de terres de colonisation par des nationaux se sont multipliés: par exemple, dans la région du Gharb, 75 % des terres de colonisation privée ont été achetées et payées, en attendant la régularisation juridique du transfert de propriété (13). Le Code apporte une aide et une garantie de la puissance publique, tendant à l'encouragement de l'investissement, au profit de la nouvelle bourgeoisie foncière. Celle-ci bénéficie même, pourrait-on dire, d'une subvention déguisée, qui constituera un stimulant pour amener la grande propriété à s'intéresser de plus en plus aux nouvelles cultures, et à y investir. Parallèlement, le Code des investissements agricoles représente une tentative de fixer une partie importante de la paysannerie à la campagne, en exprimant le souci de ne pas laisser entamer les collectifs par la grande propriété, et en intensifiant les travaux de la Promotion nationale. L'encouragement des exploitations « viables » à partir de 5 hectares, doit permettre, dans l'esprit de ses promoteurs, de créer une « couche-tampon », entre les grands possédants et la masse des non-propriétaires. Par l'obligation de mise en valeur, le paysan sera inséré, individuellement, dans tout un réseau d'obligations, de contrôles, qu'il n'a pas négociés et qui lui échappent: il sera encadré, plus étroitement que par le passé, par l'État et ses services.

Le crédit agricole, bien qu'il ait subi une réorganisation depuis les années 1961-1962, ne touche toujours qu'une faible partie de la paysannerie (7 %). Les crédits de campagne prédominent, tandis que les crédits à moyen et long terme demeurent en fait réservés aux moyens et gros exploitants.

2) La politique touristique.

Depuis le Plan triennal (1965-1967), le développement du tourisme est considéré comme une des principales priorités de la politique économique. L'actuel Plan quinquennal, qui consacre à l'équipement touristique un montant de 760 millions de DH, dont l'essentiel est à la charge de l'État, accentue davantage cette orientation, et prévoit l'accueil d'1 million de touristes en 1972.

(13) Les achats de terres de colonisation privée sont en principe interdits, sauf autorisation spéciale du gouvernement.

Le Bilan du Plan triennal dans ce domaine se présentait de la façon suivante (en millions de DH) :

	Prévisions du Plan	Réalisations	% de réalisation
- Investissement hôteliers	321	295	90
- Infrastructure touristique	57	42	74
Total des investissements	384	337	87 %
- Emplois créés	8 000	1500	19 %

Le nombre de chambres d'hôtels est passé de 12 000 en 1965, à 20000 en 1967 et à 22000 en 1968.

Mais la progression du nombre de touristes a été inférieure jusqu'ici aux prévisions des plans. De 1962 à 1968, les entrées de touristes proprement dits sont passées de 202 000 à 481 000 (non compris les voyageurs en transit).

Malgré les encouragements substantiels de l'État, le développement du tourisme ne semble pas encore répondre aux espoirs placés en lui par les responsables. Durant les dernières années, la plupart des hôtels construits relèvent des catégories de luxe, s'adressant à une clientèle très riche. L'infrastructure d'accueil pour bourse moyenne est encore très insuffisante. Reste un problème de fond du point de vue de la politique de développement : le choix en faveur du tourisme comme « moteur du développement » est-il un choix vraiment efficace, étant donné la faiblesse des effets de multiplication et d'entraînement qu'engendre l'investissement touristique, par rapport aux investissements dans d'autres secteurs ? Il ne le semble pas. Même les gains en devises demeurent limités, dans un pays où, tant les constructions que les consommations touristiques requièrent de coûteuses importations, et où le secteur touristique (hôtels, restaurants, etc.) est dominé par des étrangers, ce qui entraîne d'importantes sorties de bénéfices.

3) La politique industrielle.

Le bilan de l'industrialisation du Maroc depuis l'indépendance apparaît plutôt maigre.

La place de la production industrielle (non compris les mines et l'énergie, mais y compris l'artisanat) dans la production intérieure brute demeure faible, de l'ordre de 15 %.

Les ambitions du Plan quinquennal (1960-1964) étaient principalement axées sur l'industrialisation, inconcevable sans la création d'industries de base. Le taux de croissance fixé à la production industrielle était de 10 % (alors que celui de l'ensemble de l'économie était fixé à 6,5 %).

Ces objectifs furent loin d'être atteints : la progression industrielle, durant la période (1960-1965), fut seulement de 3,4 %. Si ce plan fut réalisé à plus de 85 % en ce qui concerne les travaux publics et à plus de 80 % pour le bâtiment, il devait subir, par contre, un retard important dans les investissements en matériel et outillage, qui ne dépassèrent pas les amortissements prévus.

L'abandon de la construction d'un complexe sidérurgique, les réticences de l'investissement privé, l'absence de transformation des structures agraires qui aurait permis un élargissement du marché intérieur, peuvent expliquer la faiblesse des résultats obtenus. D'une manière générale, le secteur privé n'a pas réalisé les investissements prévus à sa charge, sauf dans le textile et l'industrie des corps gras. Pourtant, depuis la promulgation du Code des investissements de 1961, les investissements privés dans l'industrie bénéficient d'une série d'avantages substantiels : prime d'équipement de 15 à 20 % du montant de l'investissement, remboursement de droits de douane sur les équipements importés, diverses exonérations fiscales, amortissements accélérés, garantie de retransfert du capital investi pour les investisseurs étrangers etc. De plus, la Banque nationale pour le développement économique, créée en 1959, participe au financement des projets industriels.

Initialement, le Bureau d'études et de participation industrielles, créé au lendemain de l'Indépendance, devait prendre une part active à la réalisation de certains projets industriels. Mais, à partir des années 1964-1965, il fut mis en veilleuse, pour cesser ensuite toute activité.

Dans le cadre du plan triennal (1965-1967), l'industrie n'occupait plus qu'une place mineure. Ce plan se contenta de préconiser :

- à l'amélioration de l'organisation du marché du travail ;
- « l'organisation des capitaux vers le financement des projets industriels ;
- « la définition des modalités d'intervention des pouvoirs publics ».

Malgré la « modeste » des objectifs fixés par ce plan, le taux de réalisation (14) traduisant réellement la capacité de production se situait entre 60 et 70 % des prévisions.

À l'exception du textile et des industries alimentaires, comme ce fut le cas dans la période couverte par le premier plan quinquennal, les investissements industriels sont demeurés insuffisants dans le cadre du plan triennal.

La réussite relative du textile s'explique en partie par l'existence d'une demande jusque-là satisfaite par les importations, la protection de l'industrie locale, et l'attraction exercée par ce secteur sur la bourgeoisie locale durant les dernières années (les 213 des capitaux investis dans le textile depuis 1959 sont d'origine marocaine).

Analysant les causes du retard constaté dans les autres branches, où les résultats atteints sont souvent inférieurs à 50 %, un rapport de la Commission du Plan (15) invoquait les raisons suivantes :

- Le manque d'entrepreneurs.

(14) *Plan quinquennal (1968-1972)*, p. 315

(15) *Situation à la veille du Plan quinquennal*. Division du Plan et des statistiques.

- La surestimation des perspectives de la demande pour certains projets.
- Des études préalables quelquefois insuffisantes de divers projets.

Le plan quinquennal (1968-1972) avait retenu un montant d'investissement de 1421 millions de DH, dont plus de la moitié d'origine privée, et impliquant une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 570 dans l'industrie; il s'agit surtout du développement des branches alimentaires, et de divers projets dans les branches du montage, de la chimie, des matériaux de construction, etc.

Même si tous les projets prévus étaient réalisés, la part de l'industrie dans la production intérieure brute resterait la même en 1973 que celle de l'année 1968 (15,6 %).

En fait, depuis de nombreuses années, l'industrialisation du Maroc marque le pas. N'étant pas considérée comme une priorité fondamentale, elle demeure tributaire du schéma « libéral » de croissance adopté par les dirigeants, dans un contexte dominé par la grande faiblesse du pouvoir d'achat de la masse de la population et une orientation privilégiée du capitalisme local vers les activités de spéculation plutôt que vers les activités de production.

B. — LE PROBLÈME DU FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La politique de financement est marquée par un profond déséquilibre entre d'une part, les prévisions et l'orientation de l'épargne, et d'autre part, les réalisations concrètes en matière d'investissement.

Si on déduit du chiffre de l'épargne totale, les variations de stocks, les transferts de revenus du travail et certaines erreurs et omissions, le rapport effectif de l'épargne brute à la production intérieure brute se situe à environ 10 %. Ce taux se classe parmi les plus faibles dans le monde; il explique les difficultés auxquelles se heurte le financement des investissements sur ressources internes.

L'épargne du secteur public ne finance qu'une proportion modeste des investissements de ce secteur (en 1968, un tiers environ). Aussi, l'endettement du Maroc vis-à-vis de l'extérieur s'accroît depuis les années 1960.

Pour la période (1960-1967), cet endettement et les réserves en devises ont ainsi varié :

	en millions de DH
Prêts publics	2 860
Investissements privés	270
Diminution des avoirs extérieurs	340
Amortissement de la dette publique	— 630
Désinvestissements privés	— 280
TOTAL	2 560

En 8 ans, le passif net du Maroc s'est accru de 2 560 millions de DH,

chiffre qui paraît élevé, si on le rapproche des chiffres plutôt faibles enregistrés en matière de formation brute de capital fixe.

En 1968, la dette publique extérieure se présentait de la façon suivante :

	million de dollars US
Dette totale non amortie (y compris dette non déboursés)	701
Dette totale non amortie (uniquement dette déboursée)	566
Service de la dette (en 1968)	75

Rapport entre service de la dette et recettes courantes en devises : 12 %.

L'encours de la dette extérieure s'est accru rapidement, passant de 256 millions de dollars en 1963 à 566 millions à la fin de 1968. De 1968 à 1975, l'encours de la dette atteindrait plus du double et le service de la dette dépasserait les 100 millions de dollars.

Le maintien des emprunts extérieurs au niveau actuel entraîne un cumul de charges afférentes (intérêts et amortissements) qui, si elles sont maintenues selon les modalités actuelles, conduiraient avant 1985 à un montant annuel de remboursement qui avoisinerait le niveau même de l'emprunt annuel comme cela ressort d'une projection à long terme du Service du Plan(16).

Le tableau montre que pour un prêt brut annuel de 600 millions de dirhams (montant reçu en 1965), et aux conditions généralement en vigueur actuellement, le prêt net devient nul en 1980 (en millions de DH) :

Années	Prêt brut annuel	Amortissement	Intérêt	Charge totale	Prêt net annuel
1970	600	140	190	330	270
1975	600	260	260	520	80
1980	600	380	310	690	- 90
1985	600	440	350	790	- 190

Les principaux pays prêteurs sont les Etats-Unis, la France et l'Allemagne occidentale. La Banque mondiale participe également aux prêts que reçoit le Maroc. Les pays socialistes ne sont sollicités que pour quelques projets, de faible importance.

La répartition des charges entre la Nation et l'extérieur ne saurait apparaître comme une option fatale, étant donné que le problème de l'épargne interne relève essentiellement d'un ensemble de choix relatifs à la mobilisation et l'affectation des ressources internes.

On peut démontrer que si certaines conditions étaient remplies, dans le contexte d'un autre cadre socio-institutionnel, le « surplus économique » mobilisable au Maroc pour l'investissement pourrait s'élever jusqu'à 30 % du Produit national(17).

(16) *Plan quinquennal (1968-1972)*, vol. I, p. 24-25.

(17) A. BELAI, « *L'investissement au Maroc (1912-1964) et ses enseignements en matière de développement économique* », Paris Mouton, 1968. pages 339-350.

Le problème du financement est intimement lié à la stratégie d'ensemble du développement.

C. — LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur, compte tenu de la faiblesse de l'industrialisation, n'a pas subi de mutation profonde depuis l'époque du Protectorat.

Il reste essentiellement basé sur l'exportation de produits agricoles et miniers, et l'importation de biens manufacturés.

On peut même dire que la concentration des exportations sur quelques produits s'est aggravée durant les dernières années. Ainsi, les phosphates et les agrumes ont représenté respectivement 24 % et 18 % du total en 1968.

L'orientation géographique des échanges n'a pas varié fondamentalement, bien qu'elle ait subi quelques modifications. L'Europe occidentale arrive toujours en tête, avec la France au premier rang. Les modifications concernent une diversification relative des échanges en direction des pays socialistes, mais qui n'intéresse qu'une part minoritaire du commerce extérieur.

Les pays de la C.E.E. achètent 62 % environ des exportations marocaines et fournissent 55 à 60 % des importations.

Après plusieurs années d'hésitation, le gouvernement du Maroc avait engagé des négociations avec la C.E.E., en vue de la conclusion d'un accord d'association. Les négociations aboutirent à la signature d'un accord, le 31 mars 1969.

Pour les exportations marocaines, il y aura notamment une réduction de droits de douane de 80 % pour les agrumes, le régime intra-communautaire sur la France et le Benelux pour les conserves de poisson et pour quelques conserves de légumes, et le traitement intra-communautaire dans tous les pays de la C.E.E. pour les produits industriels.

Pour les importations originaires de la C.E.E., le Maroc devra s'appliquer à réduire ses tarifs douaniers de 13 % en moyenne et à établir trois listes de contingents en faveur des exportations européennes. Actuellement, 4,4 % des importations originaires de la C.E.E. ont été libérées.

La portée de l'accord, telle qu'il est possible de l'apprécier au stade actuel, semble dominée par le souci du maintien des courants d'échange existants, et l'espoir des dirigeants marocains d'attirer davantage de capitaux étrangers.

Mais, dans la mesure où il avantage les pays de la C.E.E., il comporte le risque de gêner la diversification des échanges avec d'autres pays, notamment ceux de l'Est européen, dont la propension à acheter au Maroc est conditionnée par le mouvement inverse.

Par ailleurs, l'association ainsi réalisée avec les pays de la C.F.E. constitue une espèce de « prime » au renforcement des structures économiques et sociales actuelles, à l'accentuation de la spécialisation dans la fourniture

de certains produits, et au maintien des effets de domination et de dépendance qui entravent un véritable développement national (18).

APPRÉCIATION D'ENSEMBLE

Les transformations les plus notables qui ont marqué l'évolution de l'économie et de la société marocaines depuis l'indépendance ne relèvent pas d'un changement décisif de la structure de l'économie et de ses rapports avec l'extérieur, mais plutôt de phénomènes de « transfert » d'une partie du Revenu national et du Capital, auparavant détenu par des étrangers, vers des nationaux, grâce à la « maïocanisation » de l'administration et d'une partie de l'économie.

La différenciation sociale est plus accentuée, mais les nouvelles couches bourgeoises n'ont qu'une très faible propension à l'investissement productif. Les énormes besoins en matière de création d'emploi, en matière de scolarisation et de formation de cadres, en matière d'amélioration du niveau de vie de la masse de la population subsistent et s'amplifient avec l'accroissement démographique.

Les générations montantes, qui ont accédé jusqu'ici à l'enseignement secondaire manifestent de l'inquiétude quant à leur avenir, et contestent de plus en plus les options économiques et sociales du Pouvoir.

Nul doute qu'à l'avenir leur poids va peser de plus en plus lourd dans la recherche d'une voie de développement plus efficace, dont la réalisation implique de profonds bouleversements dans les structures économiques et sociales héritées du passé. Il s'agit notamment du problème que posent les structures du monde paysan, et qui constituent un blocage fondamental au développement. Il s'agit aussi du problème de la formation du capital, qui demeure hypothéquée par le poids des transferts de toutes sortes vers l'extérieur, les gaspillages et utilisations improductives de l'épargne, les comportements de la classe dirigeante, etc. Il s'agit en somme de la création de conditions sociales, politiques et culturelles d'un véritable « décollage ».

Abdel Aziz BELAL*
Abdeljalil AGOURRAM**
Avril-Mai 1970.

(18) Sur cet accord, cf. dans le présent ouvrage, B. ETIENNE, « Maghreb et C.E.E. ».

* Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat.

** Maître de Conférences à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat.